



AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 13 février 2017**, à 20 heures, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice, située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 2146, rue de la Passerelle (lot 4 624 059 du cadastre du Québec), dans le secteur de l'accueil Shannahan.

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à permettre que les frontages des deux lots projetés, suite à la subdivision du lot susmentionné, puissent être de l'ordre de 22,68 mètres et de 27,32 mètres plutôt que de 50 mètres, comme prévu à l'article 4.4.1 du *Règlement de lotissement 584-15*.

Cette demande de dérogation est disponible pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du **13 février 2017** à 20 heures à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 19 janvier 2017.

Le directeur général et assistant-greffier,

François Dumont